

Réunion Commission Lièvre - Chasseurs – 25/06/22

Commission Lièvre

GERARD Michel – Président

KISCHENIN Thierry – Vice-Président

PAYET Rock – Administrateur FDC974

GERARD Pierre André – Membre chasseur

BEDIER Jean Yves – Membre chasseur ; Absent excusé

PICARD Bruno – Membre chasseur ; Absent excusé

ROBERT Frédéric – Formateur du permis de chasser

COZETTE Jane – Secrétaire/Biologiste

Chasseurs

BARDI Fabien

BARDI Michel Philippe

BARDI Ulrich

BAZIN Bruno

BAZIN Fabrice

BLUKERT Albert

BOUCHER Georges Marie

BOYER Armand

CADET Philippe

FONTAINE Ludovic

FRANCOISE Daniel

GERMAND /

LEPERLIER Moril

LEPERLIER Max

LEVENEUR Raymond

LUDEL DIJOUX

MARDAYE Eric

NATIVEL Nicolas

PADRE Guy

PAYET Jean Hugues

PAYET Stéphane

POUDROUX Jean Pierre

ROBERT Jean Noel

Sellier Serge

SOUPAPOULLE Patrice

TANJAZA Hernando

TANJAZA Josian

TARISTAS Ansène

/ Dominique

Objet de séance : Première réunion de consultation des chasseurs (Thèmes : période de chasse et prélèvements).

I. Préambule

Michel G. contextualise la création de la commission Lièvre. La chasse est malade : diminution des populations, environnement problématique (urbanisme, produits phytosanitaires, etc.), le comportement des chasseurs, etc. La commission Lièvre a été créée pour répondre à ces problématiques par des solutions présentant des inconvénients et des avantages. Le but ici sera de rédiger un rapport final pour le mois d'octobre présentant les solutions choisies par la commission, avec l'aide des chasseurs, et qui seront mises en application, lorsque cela sera possible, dès la saison Lièvre 2023. Le projet est pluriannuel sur 3 ans avec un système « essai-erreur » afin d'adapter les mesures prises en fonction des résultats qui seront obtenus.

Les membres de la commission Lièvre sont présentés.

Michel G. explique que c'est à nous chasseurs de donner l'exemple et de montrer le comportement éthique à avoir. Qu'il ne faut pas avoir peur d'en discuter avec d'autres chasseurs qui n'auraient pas de bonnes pratiques. Il faut être irréprochable pour que la chasse ne soit plus attaquée par l'extérieur. Il faut également réorganiser la chasse, la chasse d'hier est finie, il faut repenser la chasse de demain. Il ne faut pas attendre la FDC, l'ONF ou les propriétaires pour faire évoluer les choses. Les chasseurs doivent s'approprier la chasse et l'organiser sans jalousie, sans individualité avec des prélèvements raisonnés. Il faudra également sortir le business du monde de la chasse, toutes espèces confondues, car elle gangrène les mentalités.

Michel G. explique qu'une synthèse reprenant toutes les problématiques et les solutions proposées par les chasseurs lors des précédentes réunions a été rédigée. Il l'expose.

Michel G. explique que les réunions seront organisées par thèmes afin de ne pas se perdre dans de multiples sujets et d'aller au fond des différentes problématiques. Les thèmes d'aujourd'hui sont : 1. La période de chasse, 2. Les prélèvements.

II. La période de chasse

Michel G. effectue un historique de la période de chasse. La chasse durait 6 mois à l'époque, de mai à octobre. Dans les années 70, l'ouverture de la chasse passe en juin. En 2009, l'ouverture est réinstaurée eu mai.

Michel G. explique que le pic de naissance a lieu courant du mois de mai pour le Lièvre même si ce dernier se reproduit toute l'année.

Il est expliqué que le ministre de l'agriculture actuel est un chasseur et qu'il faut en profiter pour faire passer des choses.

Il est expliqué :

- En mai il y a peu de mâles et beaucoup de femelles pleines
- Il y a encore des tangles qui ne sont pas encore enterrés et notamment des juvéniles. Il faut prendre en compte l'ensemble des chasses et pas seulement notre chasse à nous.

- Il y a trop de jours fériés en mai et des femelles pleines.
- Le mois de mai est un massacre : femelles pleines, petits qui se font tuer par les chiens + trop de jours fériés.

La quasi-unanimité des chasseurs souhaite retirer le mois de mai.

Jane C. rappelle que les périodes de chasse sont fixées par arrêté ministériel (1^{er} mai – 15 août), l'arrêté préfectoral chasse ne peut intervenir qu'entre ces dates. Il est donc facile de retirer le mois de mai par contre il n'est pas automatique de récupérer le mois de septembre, au contraire les démarches seront bien plus lourdes et devront être justifiées notamment scientifiquement.

Solution :

- Commencer en juin et faire 3 mois de chasse, ne pas récupérer le mois de septembre.
- Récupérer le mois de septembre. Il est expliqué qu'au mois de septembre les tangles mâles commencent à sortir de torpeur et que la présence de chiens de chasse pour le Lièvre pourrait poser souci pour cette espèce.
- Chasser que le samedi et le dimanche. Certains chasseurs pensent que c'est problématique car il y a beaucoup plus d'usagers de la nature le week-end.
- Chasser que le mercredi et le dimanche car les gens sont moins disponibles ces jours là (travail, repas de famille, etc.)
- Garder les jours de chasse mais chasser que le matin.
- Restreindre les horaires de chasse : 7h-11h. Certains chasseurs sont contre car le matin il y a trop de monde, ils préfèrent chasser l'après-midi.
- Il faudrait fermer des secteurs à la chasse.

Une partie des chasseurs rappelle que si on diminue la période, le nombre de jours de chasse ou encore la plage horaire de chasse, cela sera définitivement perdu et difficilement récupérable par la suite.

Michel G. explique que restreindre les jours de chasse pose un souci pour l'entraînement des chiens et leur bien-être. Au lieu de supprimer des périodes (mai, septembre, après-midi, etc.), il faudrait les mettre en chasse au bâton, sans fusil. Rock P. est d'accord avec ces points. Certains pensent que retirer totalement la chasse au fusil est trop rapide.

III. Les prélèvements

Il est expliqué que jouer sur les prélèvements est bien mais s'il n'y a pas de contrôle cela n'a aucun intérêt. Rock P. explique que « pa capab lé mort sans essayer » et qu'il faut commencer quelque part et qu'il ne faut pas partir défaitiste. Il faut arrêter de regarder en arrière.

Il est expliqué que les jeunes chasseurs sont souvent à la recherche du gros tableau de chasse car ils n'ont pas encore la maturité de chasse.

Il est expliqué qu'il y a trop de chasseurs sur certaines zones du territoire, notamment le Sud.

Il est proposé :

- 2 lièvres / équipe/jour de chasse.
- 3 lièvres sur la saison. Jane C. rappelle que d'après les résultats des carnets de prélèvements, 50% des

chasseurs prélèvement entre 0 et 3 lièvres sur la saison, les $\frac{3}{4}$ maximum 6 et les prélèvements de plus de 10 individus ne concernent que 10% des chasseurs. Il est expliqué que les chasseurs mentent sur leurs prélèvements.

- 10 lièvres/chasseur/saison. Utilisation de bracelets. Cela pourra bloquer les vendeurs.
- Limiter la taille des groupes de chasse pour laisser une chance au gibier.
- Connaître la taille des populations avant de parler de quota. En effet s'il n'est même pas atteignable cela n'a pas de sens. Il est rappelé qu'un quota n'est pas un plan de chasse et qu'il n'a pas à être atteint.

Michel G. explique que l'évolution de la chasse à La Réunion passera par la création de sociétés/associations de chasse et ce sont les structures elles-mêmes qui imposeront le quota.

Il est demandé quand sera mis en place le quota, Michel G. explique que si tout va bien, dès 2023.

IV. Divers

Il est proposé d'effectuer les réunions avec des propositions déjà faites et de faire voter les chasseurs. Michel G. explique qu'il n'y aura pas de vote car il n'y aurait aucune valeur législative et cela ne serait pas crédible. La commission prend l'avis et l'expérience des chasseurs mais c'est elle-même qui tranchera et qui décidera des mesures prises. Lors des votes au sein de la commission, si égalité il y a, le Président tranchera. Thierry K. explique que ces réunions ont pour but d'échanger avec les chasseurs et que ce ne soit pas un groupuscule qui décide pour les autres.

V. Prochaine réunion

L'un des prochains thèmes de la prochaine réunion sera l'éthique de la chasse : droit de chasse/droit de chasser, le respect des propriétaires. Ainsi que la pression de chasse sur les différentes régions de l'île.

Prochaine réunion : 30 juillet, site de l'Etang-Salé, 14h30.